ATELIER DE LANCEMENT DU PROJET REGIONAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES EN MATIERE DE REDD POUR UNE GESTION DURABLE DES FORETS DANS LE BASSIN DU CONGO

Bangui: 13- 14 mars 2012

Termes de référence

1. Contexte

Dans le cadre de la Déclaration qui a sanctionné le Sommet des Chefs d'Etats tenu à Yaoundé en mars 1999 sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales, les pays d'Afrique centrale se sont engagés à coordonner leurs efforts au niveau régional pour la conservation et la gestion durable de leurs écosystèmes forestiers. Un Plan de Convergence a été adopté à cet effet. Les priorités de ce Plan porte entre autres sur la mise en œuvre des Conventions internationales sur l'environnement.

Dans l'optique de la mise en œuvre de ce Plan de Convergence, les pays de la COMIFAC agissent de façon coordonnée dans les négociations internationales en cours sur le nouveau régime climat de la CCNUCC. Ces pays ont clairement indiqué leur intérêt à développer des mécanismes nationaux pour réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+).

Cependant, au-delà des initiatives nationales et, conscients des avantages que comporte le suivi des questions REDD au niveau régional (meilleure coordination, économie d'échelle, etc.), ces pays ont, dans le cadre de la mise en œuvre des mécanismes de financement du FEM, convenu de fédérer leurs efforts afin de mettre en œuvre un projet régional quinquennal REDD de renforcement des capacités pour la gestion durable des forêts.

Ce projet régional s'inscrit donc en complémentarité aux activités conduites au niveau national dans le cadre du FCPF ou d'autres appuis. Il s'articule autour de quatre composantes :

- C1 : Renforcement des connaissances sur la REDD aux niveaux local, national et régional ;
- C2 : Création de compétences techniques pour la mesure et le suivi des stocks de carbone dans les forêts du bassin du Congo ;
- C3 : Promotion du concept REDD dans les projets de gestion durable des forêts du Bassin du Congo ;
- C4 : Gestion du projet.

Le processus de formulation de ce projet a été largement participatif et s'est fait pendant une phase dite préparatoire de dix-huit mois coordonnée par le Secrétariat Exécutif. Un atelier sous-régional de finalisation du document du projet s'était tenu du 28 février au 03 mars 2011 à Brazzaville et au terme de celui-ci, une feuille de route pour le lancement du projet avait été convenue.

Un accord de don entre la Banque Mondiale et la COMIFAC a été établi en août 2011 et après avoir rempli les conditionnalités exigées dans l'accord, le projet a été déclaré effectif le 30 novembre 2011 par la Banque. En effet, le financement FEM dont bénéficient les pays est administré par la Banque Mondiale alors que la responsabilité globale de suivi et de coordination de la mise en

œuvre du projet relève du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC qui sera appuyé par une cellule de gestion du projet.

Parce que le processus ci-dessus est parvenu de manière satisfaisante à son terme grâce à la contribution effective attendue de toutes les parties prenantes, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC envisage organiser conjointement avec la Banque Mondiale un atelier de lancement du projet régional REDD. Cet atelier sera suivi par la première réunion du comité de pilotage du projet et la réunion de décryptage des résultats de la $17^{\text{ème}}$ conférence des parties à la convention climat (COP 17) tenue à Durban (Afrique du Sud) du 29 novemvre au 10 décembre 2011.

2. Objectifs

L'atelier sous-régional a pour principal objectif de procéder au lancement officiel du projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière REDD pour une gestion durable des forêts dans le bassin du Congo.

Il s'agira spécifiquement de :

- i. Informer les participants et le public sur le projet et les modalités de sa mise en oeuvre ;
- ii. Présenter les activités du projet et notamment celles qui seront lancées au cours de l'année 2012 (plan de travail annuel 2012), et convenir des modalités d'échanges d'information avec les différents partenaires dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet ;
- iii. Informer et former les acteurs devant intervenir dans la mise en œuvre du projet, des différents outils de gestion et des dispositions relatives à sa gouvernance;
- iv. Former les différents acteurs sur la mise en œuvre de leurs obligations spécifiques conformément aux documents devant régir la gestion du projet.

3. Résultats attendus

Les résultats ci-dessous sont attendus au terme de l'atelier de lancement :

- ✓ Les participants ont une bonne compréhension des modalités de mise en œuvre du projet régional;
- ✓ Les participants ont une bonne connaissance des activités prévues dans le cadre de ce projet et du calendrier de mise en œuvre de ces activités ; les modalités de partage d'information sur le projet ont été définies ;
- ✓ acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet ont une compréhension commune et partagée des différents outils de gestion et de gouvernance du projet en général et de leurs obligations spécifiques en particulier ;
- ✓ Les parties prenantes concernées comprennent leurs rôles respectifs et comment elles devront interagir pour une mise en œuvre satisfaisante du projet.

4. Date et lieu

L'atelier de lancement se tiendra du 13 au 14 mars 2012 à Bangui en République Centrafricaine. Il sera précédé le 12 mars par la première réunion du comité de pilotage.

L'atelier régional sera suivi les 15 et 16 mars d'une réunion qui portera sur le décryptage des résultats de la conférence climat de Durban.

5. Participants

Participeront à l'atelier de lancement :

- Les points focaux climat des pays ciblés,
- Les coordonnateurs nationaux COMIFAC,
- Les coordonnateurs nationaux des processus REDD,
- Les représentants de la CEFDHAC et de la société civile ;
- Les représentants des institutions sous-régionales (CEEAC, COMIFAC)
- Les partenaires au développement

Sont invités à participer tous les acteurs impliqués dans la REDD dans le Bassin du Congo

6. Budget

PM